



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 08 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 septembre 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **16** - Pouvoir(s) : **3** - Votants : **19**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN - M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER - S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – T. LEBLANC – M. POUSSIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN - D. BARON – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN

Absent(s) excusé(s) :

C. MAIRE a donné pouvoir à M. CONNEAU
A. LECOQ a donné pouvoir à M. RIGOUIN
B. GAUTIER a donné pouvoir à C. BORDERIE

Secrétaire de séance : Madame Christine MOREAU a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

- Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PeDT) 2021-2024
- Exposition « A nous deux » - Convention avec le kiosque – Autorisation de signer la convention
- Schéma directeur de circulation apaisée – limitation de vitesse à 30 km/h

Affaires financières :

- Budget général – Décision modificative N° 2021-01
- Budget Lotissement Les Vallons – Décision modificative N° 2021-01
- Accueil de stagiaire - Gratification

Personnel :

- Tableau des emplois et des effectifs : Modification du temps d'emploi d'adjoint d'animation et d'adjoint technique et suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Informations et questions diverses :

- Schéma directeur de circulation apaisée

AVIS SUR LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) 2021-2024

N° 2021-060

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune.

Vu le projet éducatif territorial (PEdT) 2019-2021, mis en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2019,

Vu le courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne relatif au renouvellement du PEdT,

Considérant le travail et les avis de la commission enfance et du comité de pilotage « PeDT »,

Le PEdT est renouvelé pour 3 années scolaires.

Il a été réécrit en faisant ressortir de nouveaux objectifs et parcours de réflexion :

- L'accès à la culture et au sport,
- La citoyenneté,
- La santé,
- La parentalité,
- La mobilité.

Considérant que le PEdT doit être transmis au service départemental de l'Éducation nationale avant le 20 septembre prochain,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De rendre un avis positif au projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024.

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

EXPOSITION « A NOUS DEUX » – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE KIOSQUE
--

N° 2021-061

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu le projet de convention établi par le Kiosque (Centre d'action culturelle Mayenne communauté) qui s'associe pour l'organisation de l'exposition « A nous deux », œuvre Animal Head de Martin Youle, de la collection du FRAC des Pays de la Loire qui aura lieu dans la salle des mariages du 02 octobre 2021 au 03 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le kiosque pour l'exposition de cette œuvre du 02 octobre 2021 au 03 juillet 2022.

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**SCHEMA DIRECTEUR DE CIRCULATION APAISÉE –
LIMITATION DE LA VITESSE 30 KM/H**

N° 2021-062

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

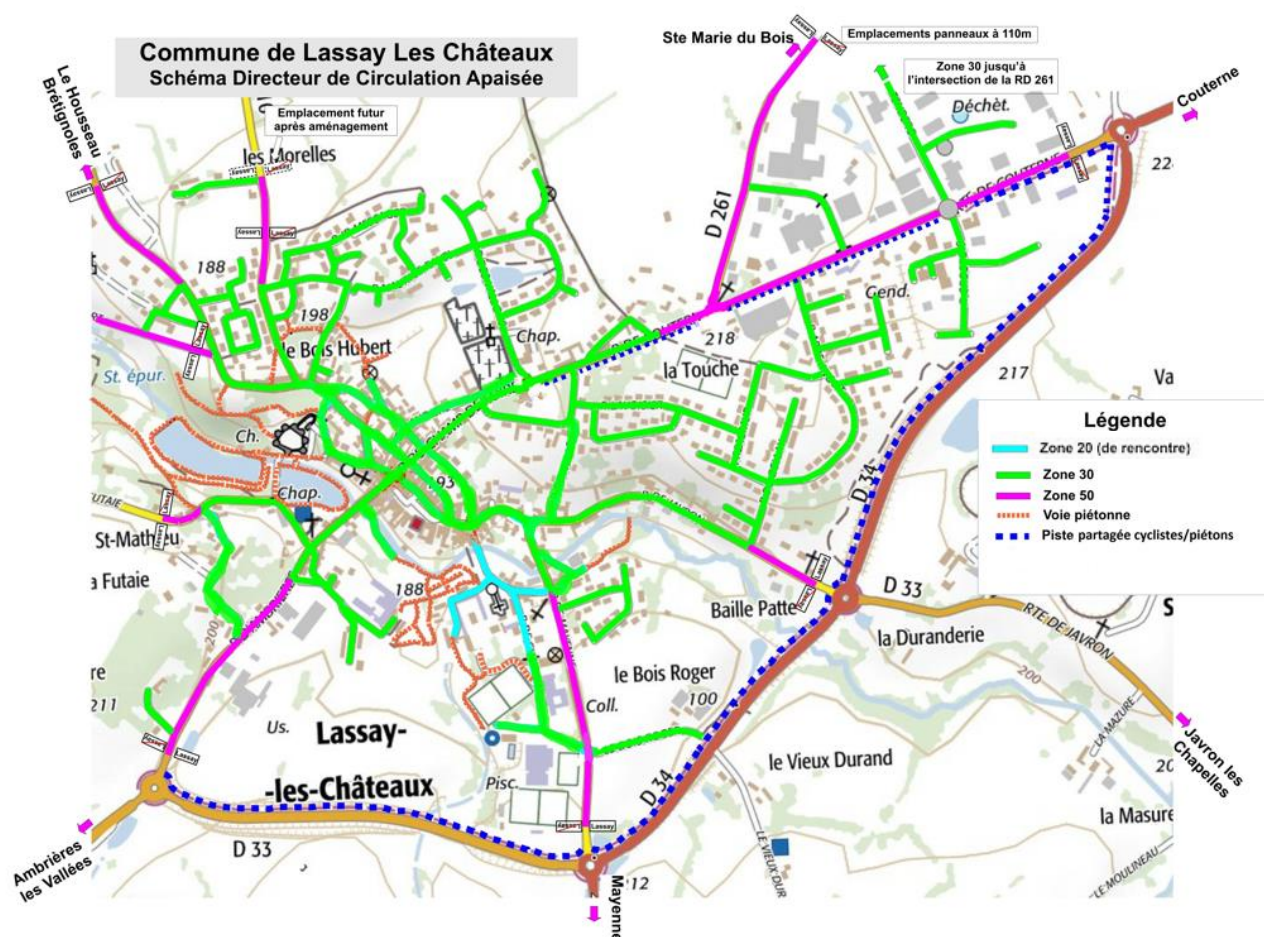
Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des membres du Conseil municipal des travaux effectués par la commission « cœur de ville » et notamment ce qu'il conviendrait de faire pour sécuriser le centre-bourg.

Afin d'améliorer la sécurité, le cadre de vie et développer les modes de déplacements plus doux, il est proposé au conseil municipal de limiter la vitesse à 30 km/h sur quelques axes beaucoup fréquentés par les enfants, les personnes âgées, les mamans et/ou assistantes maternelles avec des poussettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver la limitation de vitesse à 30 km/h dans certaines rues et axes routiers de la commune de Lassay-les-Châteaux (y compris à Courberie, Saint-Fraimbault, La Baroche-Gondouin, Niort-la-Fontaine et Melleray-la-Vallée).



ARTICLE 2

D'autoriser le Maire à prendre l'arrêté relatif à l'instauration de cette limitation de vitesse.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Vote : Pour : 18 ; Contre : 1 (M. LEBLANC Thierry sur l'axe Rue de Couterne) ; Abstention : 0

FINANCES – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2021-01

N° 2021-063

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération n° 2021-033 du Conseil municipal, en date du 12 avril 2021, relative à l'approbation du budget primitif du budget général pour l'exercice 2021,

Considérant qu'il convient de financer le budget lotissement des vallons afin de pouvoir régler les prestations d'études liées à l'extension du lotissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De modifier le budget général comme suit :

BUDGET GENERAL					
DECISION MODIFICATIVE N° 2021-01					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Objet	Dépenses	Recettes	Objet	Dépenses	Recettes
6748 - <i>Autres subventions exceptionnelles</i>	1 998,05		27638 - <i>Autres établissements publics</i>	314,45	
022 - <i>Dépenses imprévues</i>	-1 998,05		2151- <i>Programme 111- Réseaux de voiries</i>	-314,45	
Total de la DM	0,00	0,00	Total de la DM	0,00	0,00
BP 2021	3 540 562,98	3 540 562,98	BP 2021	2 416 790,67	2 416 790,67
Total budget	3 540 562,98	3 540 562,98	Total budget	2 416 790,67	2 416 790,67

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

FINANCES – BUDGET LOTISSEMENT LES VALLONS – DÉCISION MODIFICATIVE N°2021-01
--

N° 2021-064

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu la délibération n° 2021-034 du Conseil municipal, en date du 12 avril 2021, relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2021 « Lotissement Les Vallons »,

Vu les opérations de constatations des stocks,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De modifier le budget « Lotissement Les Vallons » comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT LES VALLONS DECISION MODIFICATIVE N° 2021-01					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Objet	Dépenses	Recettes	Objet	Dépenses	Recettes
6045 - Achats d'études, prestations de services	2 312,50		3355-040 - Travaux	314,45	
7133-042 - Variation des en-cours de production de biens		314,45	16871 - Autres dettes Etat et Etablissements nationaux		314,45
774 - Subventions exceptionnelles		1 998,05			
Total de la DM	0,00	0,00	Total de la DM	0,00	0,00
BP 2021	245 741,59	245 741,59	BP 2021	169 234,59	169 234,59
Cumul des DM antérieures	0,00	0,00	Cumul des DM antérieures	0,00	0,00
DM techniques	0,00	0,00	DM techniques	0,00	0,00
Total budget	245 741,59	245 741,59	Total budget	169 234,59	169 234,59

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

ALSH – ACCUEIL DE STAGIAIRE - GRATIFICATION

N° 2021-065

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant que lors de l'ouverture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) au cours du mois de juillet 2021, la collectivité a accueilli une stagiaire pendant plusieurs jours dans le cadre d'un stage d'observation en prévision du passage du BAFA,

Considérant que cette stagiaire a aidé à encadrer, animer des activités, accompagner les enfants lors de sorties avec les agents en contrat d'engagement éducatif (CEE),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De verser une gratification à la stagiaire pour la remercier des 6 jours ½ de présence sur le site et pour l'encourager à poursuivre avec le passage du BAFA pour pouvoir continuer dans l'animation.

ARTICLE 2

De fixer la gratification à 177,45 € et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à celle-ci.

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – MODIFICATION DE TEMPS D'EMPLOI
ET SUPPRESSION D'UN POSTE**

N° 2021-066

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021-059 du 05 juillet 2021 modifiant le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget général de la Commune,

Considérant la réorganisation du service enfance pour la rentrée scolaire 2021-2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De supprimer un poste au grade d'Adjoint d'animation à temps non complet (11h00).

ARTICLE 2

De modifier les temps d'emploi des postes de trois agents affectés au service enfance :

- 2 agents au grade d'Adjoint d'animation :
 - De 22h59 à 24h48
 - De 14h48 à 27h00
- 1 agent au grade d'Adjoint technique :
 - De 8h00 à 12h18

ARTICLE 3

De modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2021 :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	DUREE HORAIRE HEBDOMADAIRE
TITULAIRES				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	B	2	35h00
	Rédacteur principal 2ème classe	B	1	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35h00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35h00
	Adjoint administratif	C	2	35h00
FILIERE ANIMATION				
Animateur	Animateur territorial	B	1	35h00
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	35h00 7h12
	Adjoint d'animation	C	5	35h00 33h49 27h00 26h19 24h48
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	35h00
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	5	35h00
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	6	35h00 32h25 32h00 26h50 20h00
	Adjoint technique	C	8	35h00 35h00 35h00 29h46 23h43 18h00 12h55 12h18
NON-TITULAIRES				
TEMPORAIRES				
Educateur des APS	Educateur principal des APS 1ère classe	B	1	35h00
Contrat d'engagement éducatif	Adjoint d'animation	C	6	48h00
Adjoint technique	Adjoint technique	C	5	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	35h00
APPRENTIS				
Apprenti	Adjoint technique	C	2	35h00

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
05 juillet 2021	2 Rue de Mayenne 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 138	124 m ²	Renonciation
19 juillet 2021	2 Rue du Bellay 53110 Lassay-les-Châteaux	ZH n° 78	883 m ²	Renonciation
19 juillet 2021	26 Rue d'Ambrières 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n°219 et 221	288 m ²	Renonciation
19 juillet 2021	32 Rue Dorée 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 227	49 m ²	Renonciation
19 juillet 2021	88 Rue Abbé Angot 53110 Lassay-les-Châteaux	ZH n° 119	856 m ²	Renonciation
10 août 2021	14 Rue du Bois-Janvier 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 52 et 53	115 m ²	Renonciation
18 août 2021	2 Place de la Mairie Niort-la-Fontaine 53110 Lassay-les-Châteaux	B n° 641 et 1291 ZH n° 65	650 m ²	Renonciation

► **Permanences des élus :**

- Samedi 18 septembre 2021 : Soizick SOULARD
- Samedi 25 septembre 2021 : Marie-France THELIER
- Samedi 02 octobre 2021 : Benoît LANDAIS

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) :** lundi 04 octobre 2021

N° DELIBERATION	OBJET
2021-060	AVIS SUR LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PeDT) 2021-2024
2021-061	EXPOSITION "A NOUS DEUX" - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE KIOSQUE
2021-062	SCHEMA DIRECTEUR DE CIRCULATION APAISEE - LIMITATION DE LA VITESSE A 30KM/H
2021-063	FINANCES - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2021-01
2021-064	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT LES VALLONS - DECISION MODIFICATIVE N° 2021-01
2021-065	ALSH - ACCUEIL DE STAGIAIRE - GRATIFICATION
2021-066	PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE TEMPS D'EMPLOI ET SUPPRESSION DE POSTE

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		M. CONNEAU
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain		M. RIGOUIN
MOREAU Christine	x	
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
BARON Delphine	x	
GAUTIER Benoît		C. BORDERIE
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 24 septembre 2021

Retiré le :